

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
COMITE DIRECTEUR DU 23 AVRIL 2019

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents excusés : 6

Membres ayant donné procuration : 6

Membres absents : 4

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau, Président du Syndicat :

Mmes, Carine OBERLE, Najoua M'HEDHBI.

MM. Gilbert HUTTLER, Daniel BASTIAN, Claude KAMMERER, Jean Michel LOUCHE, Aimé DANGELSER, Marcel STENGEL, Dominique DUPIN, Médéric HAEMMERLIN, Claude SCHMITT, Pascal HERRMANN, Richard MULLER, Claude REIMANN, Jacqui HOFF, Georges ROBITZER, délégués.

Assistaient en outre à la séance :

Mme Clotilde ARNAUD, Directrice Générale des Services.

Etaient absents excusés :

Mme Christine ESTEVES, ayant donné procuration à M. DUPIN,
Mme Michèle FONTANES, ayant donné procuration à M. CREMMEL,
M. Patrice DIETLER, ayant donné procuration à M. MULLER,
Mme Béatrice LORENTZ, ayant donné procuration à M. ROBITZER,
M. Patrick DHAINAUT, ayant donné procuration à M. KAMMERER,
M. Rémy HARRER, ayant donné procuration à M. HOFF,

Etaient absents :

M. Bernard LUTZ,
M. Michel EICHHOLTZER,
M. Helmut STEGNER,
M. Gilbert KOHL,

Monsieur le Président salue l'ensemble des membres présents pour cette réunion.

Il constate que le quorum est atteint pour permettre au Comité Directeur de siéger valablement.

Après avoir donné lecture des procurations et excusé les délégués absents, il procède à la nomination du secrétaire de séance : M. LOUCHE

Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour (points 9 et 10).

Puis il passe à l'ordre du jour.

Table des matières

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 12/02/2019	3
2.	Locaux du secrétariat commun	3
3.	Location de bacs 770l "pour manifestation ou besoin occasionnel"	3
4.	Accès au Point déchets verts de Dettwiller pour les communes voisines	4
5.	Présentation de l'étude sur la phase expérimentale de collecte séparée des biodéchets ...	5
6.	Prolongation de la phase expérimentale de collecte séparée des biodéchets	7
7.	Recette exceptionnelle pour levées non comptabilisées par le système informatique de 2016 à 2018.....	7
8.	Information sur l'extension des consignes de tri des plastiques	8
9.	Prestation de gardiennage du point déchets verts de Dettwiller	9
10.	Tarifs pour vente de bacs de tri operculés avec serrure	10
11.	Divers.....	11

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/02/2019

M. HAEMMERLIN souhaite apporter une précision. Au point 5, il s'était abstenu de voter le budget en raison de la hausse des charges de personnel estimée à 19%.

Cette information étant ajoutée, le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la séance du 12/02/019.

2. Locaux du secrétariat commun

En Comité Directeur du 16/10/2018 il a été décidé de suivre la Communauté de Communes du Pays de Saverne dans ses nouveaux locaux et d'accepter la proposition de location au 16 rue du Zornhoff.

Ayant appris entretemps, par M. Christophe NUSS le propriétaire actuel (SCI Rohan), que l'immeuble du 10-12 rue du Zornhoff serait conservé en l'état, il lui a été demandé une nouvelle proposition de bail.

M. NUSS a proposé un nouveau bail commercial de 9 ans (bail 3-6-9), dans les mêmes conditions tarifaires que le bail actuel (85 € HT/m2/an).

M. CREMMEL rappelle les inconvénients des locaux proposés par la CCPS, en particulier l'accueil situé à l'arrière et à l'étage et le fait de n'avoir aucune proposition pour le stockage des archives. L'argument prépondérant est que l'accueil du public est facilité par les locaux actuels.

Il est proposé au Comité Directeur de signer un nouveau bail pour rester dans les locaux actuels. Cette solution permettrait de conserver des conditions d'accueil en rez-de-chaussée. Le syndicat pourra par ailleurs stocker ses archives au sous-sol, qui sera nettoyé au préalable et dont le taux d'humidité a été vérifié et répond aux impératifs.

M. DUPIN pense qu'éviter un déménagement est une économie d'énergie pour le Smictom.

M. HUTTLER valide aussi cette proposition, dans la mesure où cela a été discuté avec M. Dominique MULLER, Président de la CCPS, même s'il a été initialement surpris de notre changement d'avis.

M. BASTIAN ajoute que les services du Smictom fonctionnent bien là où ils sont et que la CCPS n'a pas encore engagé de frais pour aménager les locaux qu'ils nous destinaient.

Décision du Comité Directeur :

Le Comité Directeur, à l'unanimité, autorise M. le Président à négocier et à signer le bail de location des locaux actuels 10 rue du Zornhoff à SAVERNE, avec la SCI ROHAN.

3. Location de bacs 770l "pour manifestation ou besoin occasionnel"

En 2018, le service de location de bacs de 770 l a été utilisé 16 fois par des communes ou associations. Ce service est facturé comme précisé ci-dessous.

Le Smictom est sollicité ponctuellement par des syndic ou particuliers qui font face à un surplus ponctuel d'ordures ménagères (reprise d'un logement non nettoyé, sacs découverts au fond d'une cave, etc).

Il est proposé d'étendre le dispositif de location de bacs de 770 l à tous les usagers en cas de besoin occasionnel, selon le même tarif.

M. HAEMMERLIN s'oppose à ce projet. Il pense qu'il vaut mieux rester sur notre politique actuelle pour inciter les usagers à trier. De plus, les usagers qui ont de gros volumes de déchets non acceptés en déchèterie peuvent louer une benne à des entreprises privées.

M. LOUCHE le rejoint quant à l'incitation au tri et au fait de ne pas faciliter l'élimination de déchets non triés.

M. HUTTLER trouve que ce serait un service important à rendre aux usagers, car le Smictom est parfois confronté à des demandes d'enlèvement d'ordures ménagères pour lesquelles il n'a pas de réponse.

M. ROBITZER ajoute qu'il vaut mieux proposer cette solution que retrouver les déchets dans la nature. Il propose de rappeler les consignes de tri lors de ces locations.

M. BASTIAN souhaite que les consignes de tri soient également rappelées lors des locations de bennes aux mairies ou associations.

Devant l'indécision générale, M. CREMMEL propose de tester le dispositif pendant 1 an et de revenir sur cette possibilité en cas d'abus. Il rappelle que les demandes sont très ponctuelles. Il précise que les consignes seront rappelées, à savoir que ces bacs sont destinés à l'élimination d'ordures ménagères uniquement et que les usagers doivent trier la part recyclable de leurs déchets.

Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix contre 1 (M. HAEMMERLIN),

DECIDE

D'étendre le dispositif de location de bacs de 770 l à tout usager du Smictom en cas de besoin occasionnel, à titre expérimental pendant 1 an.

De confier au secrétariat le soin de vérifier que l'utilisation du service n'est pas abusive et qu'il ne remplace pas l'attribution d'un bac supplémentaire à l'année,

D'appliquer les tarifs suivants pour la location de ces bacs :

- pour 1 bac : 72€ TTC
- pour 2 bacs : 116 € TTC
- pour 3 bacs : 160 € TTC

Ce tarif inclus la livraison et l'enlèvement, la collecte et le traitement des déchets du ou des bacs.

4. Accès au Point déchets verts de Dettwiller pour les communes voisines

Suite à la mise en place d'un contrôle d'accès à l'entrée du Point déchets verts de Dettwiller, les habitants des communes voisines hors Smictom ne peuvent plus y déposer leurs déchets verts.

Ce service était apprécié des usagers d'une part pour des raisons de proximité, d'autre part car il permet une dépose au sol de plus grandes quantités de déchets verts apportés en particulier en remorques.

Le Smictom propose de mettre en place une convention de principe avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) et d'instaurer la possibilité pour leurs habitants d'obtenir une carte d'accès spécifique « usagers particuliers hors Smictom ».

Les modalités proposées pour une phase expérimentale en 2019 sont les suivantes :

- Coût annuel forfaitaire facturé à l'utilisateur : 15 € pour 12 passages inclus
- Coût unitaire par passage supplémentaire : 5 €

Les indicateurs de suivi seront le nombre d'usagers concernés, le nombre de passage et la répartition des dépôts sur l'année, le suivi qualitatif des dépôts et des retours des usagers. En fin d'année un bilan du dispositif sera réalisé.

En parallèle, le Smictom souhaite que ses redevables habitant à proximité de la déchèterie de Bossendorf puissent y avoir accès. La demande, et les modalités d'accès, sont à l'étude.

M. CREMMEL ouvre le débat.

M. BASTIAN est d'avis de demander un principe de réciprocité, à savoir organiser les modalités d'un accès au point déchets verts de Dettwiller contre la possibilité d'un accès à la déchèterie de Bossendorf pour les communes proches. M. HAEMMERLIN est du même avis.

Pour M. HUTTLER, donner un accès aux installations de proximité est un principe de bon sens. Il souhaite que nous dépassions ces frontières administratives pour offrir un meilleur service à l'usager. Il propose la tenue d'une réunion de travail avec les représentants de la CCPZ.

M. BASTIAN se demande si les habitants de Wilwisheim seraient demandeurs d'un accès à la déchèterie de Marmoutier.

M. KAMMERER rappelle que nous aurons bientôt à étudier la possibilité d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Sarrebourg pour que les habitants de Pflzweyer puissent continuer à accéder à leurs déchèteries.

Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré,

DONNE son accord de principe sous réserve que la possibilité d'accès aux installations limitrophes soit ouverte dans les deux sens,

REPORTE la décision à une prochaine séance,

CHARGE le Président de prévoir une réunion avec la CCPZ à ce sujet.

5. Présentation de l'étude sur la phase expérimentale de collecte séparée des biodéchets

Mme ARNAUD présente une version synthétique des résultats de l'étude réalisée par Austral ainsi qu'un premier scénario pour la suite :

OMr	Mise en place de la collecte en C0,5 (toutes les deux semaines) sauf sur Saverne qui reste en C1 <ul style="list-style-type: none">• Prise en compte des usagers qui seront impactés
Biodéchets	Arrêt de la collecte en apport volontaire dans les communes de moins de 2000 habitants + remplacée par un approfondissement des politiques actuelles de compostage individuel <u>et partagé</u> . Continuation de la collecte biodéchets en apport volontaire sur Bouxwiller, Ingwiller, Dettwiller, Marmoutier, Monswiller, Saverne, Steinbourg <u>avec concentration sur les collectifs et centre-ville au lieu du Pavillonnaire</u> <ul style="list-style-type: none">• Approfondissement des consignes de tri• Mise en place d'un moyen de renouveler ses sacs krafts

- Variante changement de PAV et lavage

La présentation complète d'Austral est jointe à ce compte-rendu.

Le Président ouvre le débat.

M. HERRMANN s'inquiète d'un passage en C0,5. Cela serait acceptable pour les habitants sous réserve d'un nouveau service par ailleurs. Il demande si un autre scénario a été ou pourrait être travaillé.

M. BASTIAN déplore que ce scénario crée des injustices. La limite de 2000 habitants ne se justifie pas forcément. De plus il rappelle que lors de la visite à Fessenheim (équipe de Tubes Schroll) les élus avaient trouvé un intérêt au dispositif car il était possible d'y déposer des déchets de viande ou poisson.

Il ajoute que le PAV actuel est apprécié des touristes qui viennent au camping de Dossenheim.

M. ROBITZER ne verrait pas l'intérêt d'un PAV dans sa commune (227 habitants), mais souhaiterait disposer d'une alternative, comme avoir des sacs biodégradables pour pouvoir déposer des biodéchets par exemple en se rendant à Saverne.

M. LOUCHE pense que cette différence de traitement entre centres urbains et communes rurales s'appuie sur du bon sens.

M. DUPIN a rencontré récemment un bailleur qui ne saurait comment gérer les OMR avec une collecte toutes les 2 semaines. Quelle est la solution ? M. CREMMEL explique que la fréquence de collecte en C0,5 serait adaptée aux cas particuliers. Mme ARNAUD ajoute que plusieurs collectivités ont déjà mis en place une fréquence de collecte des OMR en C0,5 (Sarrebouurg, Guebwiller, toutes les EPCI de Haute-Saône), et qu'une visite ou un échange d'informations sera proposé.

M. HUTTLER rappelle le cas des usagers qui sortent la poubelle OMR toutes les 3 semaines. Il lui est répondu qu'un passage en C0,5 pourrait les inciter à trier plus.

M. HAEMMERLIN propose un scénario avec une vente de composteurs à prix très bas et la mise en place de placettes de compostage, accompagnées d'une possibilité de dépôt de biodéchets en déchèterie.

M. HERRMANN rappelle que les déchets de poisson ou de viande posent problème à tous, en milieu rural comme en milieu urbain.

M. MULLER est absolument contre une collecte des OMR en C0,5, en particulier pour les salles polyvalentes.

Le problème de l'élimination des couches est abordé également. Il faudra trouver des adaptations.

M. CREMMEL propose d'organiser 2 réunions avant de décider de la suite à donner à l'expérimentation.

- Commission biodéchets, élargie à tous les délégués : le 14 mai 2019 à 18h, en présence d'Austral.
- Réunion avec les maires du territoire probablement à l'automne 2019.

6. Prolongation de la phase expérimentale de collecte séparée des biodéchets

Afin de permettre de prolonger l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets le temps de prendre les décisions nécessaires et de mettre en place les modalités retenues, M. CREMMEL propose de prolonger l'expérimentation jusqu'au 31/12/2019, au moyen

- D'une prolongation de l'avenant au marché de collecte dans les mêmes conditions financières,
- D'un renouvellement du marché de traitement avec Agrivalor pour 1 an (possibilité prévue dans le marché initial).

Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De prolonger les avenants et contrats décrits ci-dessus.

7. Recette exceptionnelle pour levées non comptabilisées par le système informatique de 2016 à 2018

M. CREMMEL informe l'assemblée qu'un défaut de paramétrage du système de remontée informatique des données a occasionné des levées « réalisées mais non facturées ». Les usagers concernés ont été gagnants, en revanche le Smictom a perçu une redevance inférieure à ce qu'elle aurait dû être.

La société éco.Déchets est prête à compenser la perte du Smictom, qui a pu être calculée et donne les montants suivants :

2018 : 11 955 €

2017 : 9 230 €

2016 : 10 989 €

Ce défaut a été solutionné au second semestre 2018 par éco.Déchets et Tradim et ces erreurs ne se produisent plus.

Chaque année, les bennes effectuent plus de 400 000 levées de bacs OMR. Ces erreurs de lecture ont concerné environ 0.4% des levées.

M. HAEMMERLIN remercie les usagers qui ont signalé ces levées manquantes et nous ont permis de repérer ce dysfonctionnement.

Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE

Une recette exceptionnelle d'un montant total de 32 174 € à facturer à la société éco.Déchets.

8. Information sur l'extension des consignes de tri des plastiques

Mme ARNAUD présente les éléments d'information.

Une étude territoriale de la fonction tri, pilotée par le Smictom Alsace Centrale, est en cours. Objet : savoir si les centres de tri du territoire seront aptes à accueillir l'extension et étudier des scénarios pour adapter le maillage si nécessaire. A l'heure actuelle sur le Grand Est, seuls 2 centres de tri sont déjà en capacité de trier les plastiques visés par l'extension.

Obligation réglementaire dans la LTECV

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1)

Titre IV : LUTTER CONTRE LES GASPILLAGES ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DE LA CONCEPTION DES PRODUITS À LEUR RECYCLAGE - Article 70

« 5° Étendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage, en tenant compte des prérequis issus de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastique initiée en 2011 ; »

Incitation financière très forte

CITEO va fortement conditionner ses soutiens au passage à l'ECT. Tout passe par des appels à projets, les prochains étant prévus en septembre 2019 puis octobre 2020.

Evolution technique de notre centre de tri actuel

Une étude technique est en cours chez ALTEM sur leur chaîne de tri du plastique (information Cyril Besson) afin qu'elle soit opérationnelle au plus tard en 2021.

Les premières études estiment que 4 à 5 kg de plastique/habitant/an seront valorisés en plus, dont 1 à 2 kg/hab/an en valorisation matières et le reste en valorisation énergétique.

Position du SMITOM

Dans le cadre du contrat d'objectif de CITEO, le SMITOM étudie actuellement l'échéance à laquelle nous pourrions passer à l'extension des consignes de tri (ECT), indépendamment des problématiques de centre de tri.

En effet, les soutiens de CITEO seront dès 2019 fortement conditionnés aux engagements du SMITOM à passage à l'ECT.

Mais cette extension ne pourra être mise en œuvre que de façon coordonnée avec CITEO, notre centre de tri et l'ensemble de ses clients.

Il est actuellement envisagé de candidater à l'appel à projet CITEO d'octobre 2020, pour un déploiement de l'ECT avant fin 2021, mais il est fort possible que ceci soit repoussé d'une année.

Il faut être conscient que l'extension va augmenter fortement le volume des déchets mis dans le bac jaune (+50% du volume des plastiques), ce qui va probablement nécessiter des adaptations du volume ou nombre des bacs des usagers, ainsi que des adaptations des marchés de collecte.

Avant toute mise en œuvre, les délégués devront délibérer sur leur volonté de passer à l'extension des consignes de tri et d'accompagner ce passage avec toute la communication et les moyens techniques nécessaires.

L'Eurométropole de Strasbourg annonce la même position que celle du SMITOM, à savoir qu'elle envisage de répondre à l'appel à projet de CITEO d'octobre 2020.

M. CREMMEL ouvre le débat.

M. LOUCHE ajoute qu'à terme l'intérêt de cette extension du tri serait de permettre de développer de nouvelles filières de valorisation de ces plastiques.

M. DUPIN est satisfait d'avoir des informations plus claires à disposition pour répondre aux questions des habitants.

M. HAEMMERLIN souhaite qu'à l'avenir le Smictom ne paye pas plus cher pour des plastiques qui seraient valorisés en énergie, alors qu'ils le sont déjà à l'heure actuelle au CVE de Schweighouse-sur-Moder.

Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré,

Donne un accord de principe pour passer à l'extension des consignes de tri du plastique lorsque son centre de tri prestataire ainsi que tous ses clients seront retenus par CITEO,

Déclare sa volonté d'accompagner ce passage avec toute la communication et les moyens techniques nécessaires.

9. Prestation de gardiennage du point déchets verts de Dettwiller

Le point déchets verts de Dettwiller est exclusivement dédié aux apports de déchets verts. Le contrôle d'accès est assuré à l'aide d'une barrière automatique dont l'ouverture est possible à l'aide de la carte d'accès aux déchèteries du SMICTOM, pour les seuls particuliers.

Un renforcement de l'accueil est nécessaire le samedi en saison afin d'accompagner les usagers dans ces journées d'affluence, et de gardiennage le site l'après-midi, l'entreprise Vitacompost étant fermée du samedi 12 h au lundi 8h.

L'ouverture du site le samedi est la suivante

- Décembre à Février de 9h00 à 12H00
- Mars à Novembre de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17H00,

Conditions financières

La société éco.Déchets assurera l'accueil sur le point vert de Dettwiller par la mise à disposition d'un salarié.

- Demi-journée : 95 € HT
- Journée entière : 218 € HT

La facturation sera réalisée sur la base des jours d'ouverture effectifs, si besoin, ce tarif pourra être utilisé pour une opération en semaine si nécessaire.

Quantités collectées sur ce point déchets verts en 2019 :

Février : 72 t, mars : 83 t (environ 45% de moins que sur les mêmes périodes en 2018)

Après en avoir débattu, les délégués ne voient pas de nécessité à faire gardiennage ce point déchets verts. En effet, le site est équipé de barrières et de caméras de vidéo-surveillance.

Le risque de blocage ou dysfonctionnement d'une barrière est évoqué.

Il est proposé de voir avec éco.Déchets s'ils peuvent proposer une prestation pour une astreinte téléphonique et pour venir fermer le portail à 17h, sans présence permanente d'un gardien dans la journée, pour une période de test.

10. Tarifs pour vente de bacs de tri operculés avec serrure

M. CREMMEL présente le contexte.

1. Dépôts indésirables dans les bacs de tri

Les usagers du Smictom sont ponctuellement confrontés à des dépôts d'OMR ou de déchets non recyclables dans leurs bacs de tri, en particulier lorsqu'ils le présentent sur les rues passantes.

Afin de leur permettre de sécuriser leur bac, tout en laissant la possibilité aux ripeurs et aux ambassadeurs du tri de faire des contrôles, il est proposé d'autoriser les usagers qui sont dans ce cas à fermer leur bac à l'aide d'une serrure automatique à clef triangulaire.

Ces serrures seront vendues aux usagers qui en font la demande lorsqu'ils sont confrontés à ces incivilités.

2. Amélioration du tri en habitat collectif

Depuis janvier 2019, le Smictom et Domial (bailleur social) mènent une expérience dans 2 entrées d'immeubles à Saverne avec 4 bacs jaunes 770 l operculés, afin de voir si ce dispositif permet de réduire les erreurs de tri. La mise en place a été accompagnée de communication en porte-à-porte et en réunion par les ADTP.

L'enjeu est non seulement de limiter les refus de tri mais également d'augmenter la quantité de recyclables collectés et de proposer des actions d'amélioration des performances dans le cadre du contrat CITEO.

Il est à noter que 6 bacs nous ont été prêtés par la Communauté de communes du pays Rhénan pour le temps de l'expérience, ce dont nous les remercions.

L'expérience est positive puisqu'elle a permis au bailleur de rétablir des bacs de tri dans des immeubles où ils avaient dû être retirés à sa demande.

M. CREMMEL propose d'acheter quelques bacs de tri operculés pour pérenniser et étendre ce dispositif. Ces bacs seront revendus aux copropriétés qui le souhaitent.

Devis de la société COLLECTAL pour des bacs WEBER :

Bacs gris avec couvercle jaune operculé, préperçage et serrure automatique à clef triangulaire

- 20 Bacs 240 l → 67 € HT / bac
- 10 Bacs 770 l → 164 € HT / bac

50 Serrures et clefs → 22.50 € HT / serrure

+ 1 gabarit de perçage et 12 clefs pour les équipes

Soit un montant total de 4 137 € HT

Il convient de fixer le tarif de vente de ces bacs.

Le Comité Directeur

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président

à procéder à l'achat de bacs de tri operculés et de serrures automatiques à clefs triangulaires ;

FIXE les tarifs de vente de ces bacs aux usagers du Smictom

- Bac jaune 240 litres avec serrure et clef : 80 € TTC
- Bac jaune 770 litres avec serrure et clef : 240 € TTC
- Pose d'une serrure sur bac de tri et remise d'une clef triangulaire : 40 € TTC

11. Divers

Le Président clôt la séance à 20h38.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 11 est signé par les membres présents :

NOM - PRENOM	VILLE	FONCTION SMICTOM	SIGNATURE
CREMMEL Joseph	OTTERSWILLER	Président	
OBERLE Carine	SAVERNE	Vice-présidente et déléguée de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
HUTTLER Gilbert	DETTWILLER	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
BASTIAN Daniel	DOSENHEIM/ZINSEL	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre	
KAMMERER Claude	ZITTERSHEIM	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre	
LOUCHE Jean Michel	SAVERNE	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
DANGELSER Aimé	MARMOUTIER	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
STENGEL Marcel	REINHARDSMUNSTER	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
DUPIN Dominique	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
HAEMMERLIN Médéric	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
M'HEDHBI Najoua	SAVERNE	Déléguée de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
SCHMITT Claude	DIMBSTHAL	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
HERRMANN Pascal	RINGENDORF	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
MULLER Richard	OBERSOULTZBACH	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
REIMANN Claude	INGWILLER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	

HOFF Jacqui	REIPERTSWILLER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
ROBITZER Georges	KNOERSHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble	